

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Documents comptables

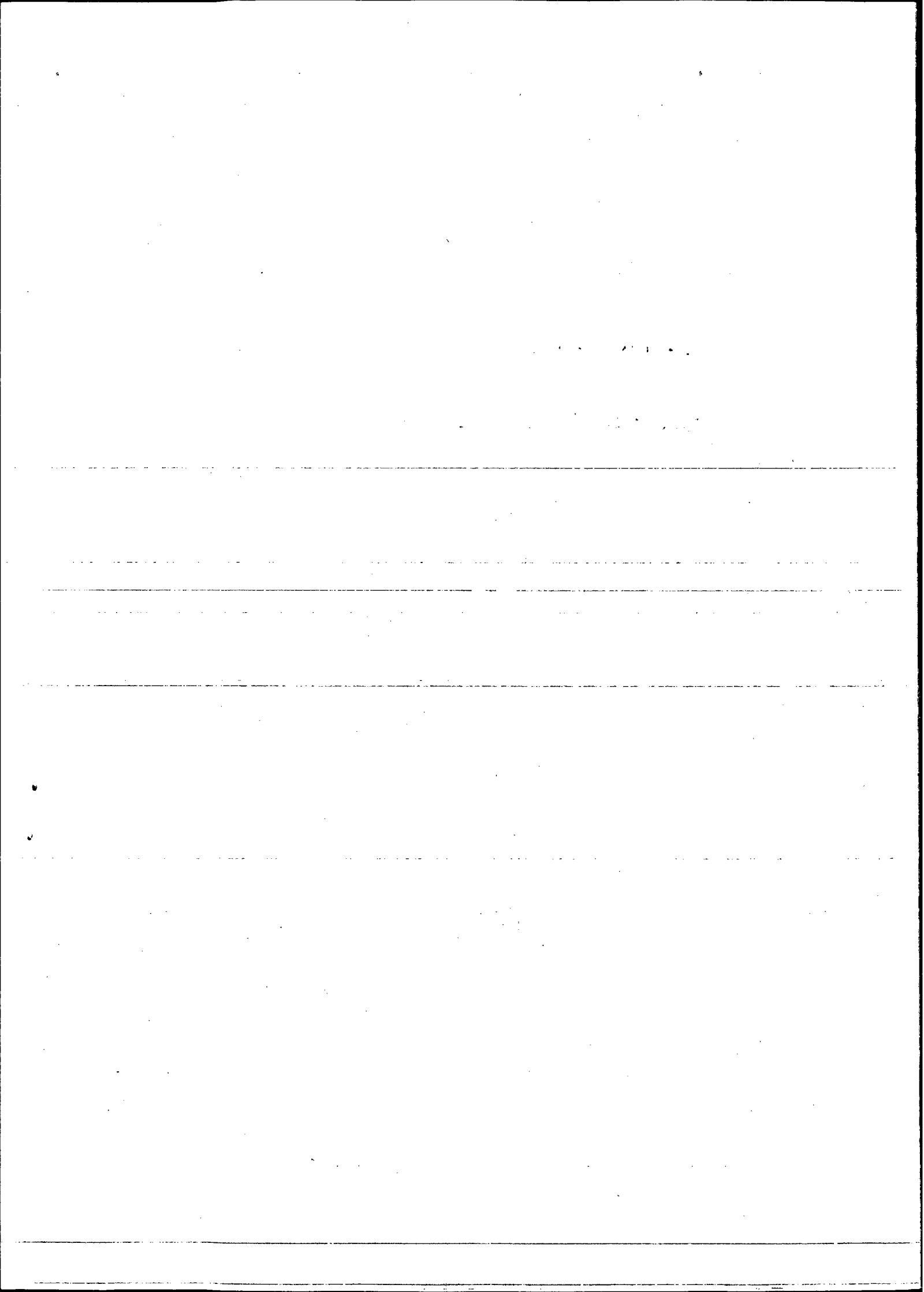
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00612
Numéro SIREN : 514 597 715
Nom ou dénomination : 1PEC

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2022 sous le numéro de dépôt 4543



Exercice ouvert le	01/07/20	et clos le	30/06/21	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS IPEC 24 Bis Route de Kerhuon 29800 LA FOREST-LANDERNEAU	
SIRET 5 1 4 5 9 7 7 1 5 0 0 0 1 0	Mél : unpec83@yahoo.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Transport de marchandises avec des véhic Lavage de camions Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	53 099
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : AGC Finistère 1 Allée Marcel Cerdan CS 33015 29334 QUIMPER CEDEX Tél : 0298524848

Nom et adresse du conseil : AGC Finistère 1 Allée Marcel Cerdan CS 33015 29334 QUIMPER CEDEX Tél : 0298524848

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné : OGA/OMGA

Date : 17/12/21 Lieu : LA FOREST LANDERNEAU

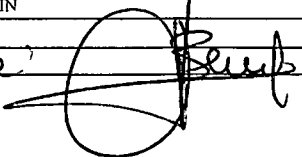
Qualité et nom du signataire : PDG BESSE JULEIN

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné

Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

Certifié conforme



Copyright Groupe ISA (2021) ISA COMPTA

Désignation de l'entreprise : <u>SAS IPEC</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>24 Bis Route de Kerhuon 29800 LA FOREST-LANDERNEAU</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>51459771500010</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, <u>30/06/2021</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB				
	Frais de développement*	CX				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF				
	Fonds commercial (1)	AH	50 000	50 000		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	Terrains	AN	2 748	2 578	169	
	Constructions	AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				
	Autres immobilisations corporelles	AT	10 585	7 311	3 274	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours	AV				
	Avances et acomptes	AX				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
	Autres participations	CU				
	Créances rattachées à des participations	BB				
	Autres titres immobilisés	BD				
	Prêts	BF				
	Autres immobilisations financières*	BH	2 050		2 050	
	TOTAL (II)	BJ	65 383	9 889	55 494	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		
En cours de production de biens			BN			
En cours de production de services			BP			
Produits intermédiaires et finis			BR			
Marchandises			BT			
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	11 838		11 838
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20 596		20 596
		Autres créances (3)	BZ	8 573		8 573
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	40 907		40 907	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 909		4 909	
	TOTAL (III)	CJ	86 824		86 824	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	152 206	9 889	142 317		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

1PEC
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 24 Bis route de Kerhuon 29800 LA FOREST LANDERNEAU
514 597 715 RCS BREST

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 DECEMBRE 2021**

**DÉCISIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter **la perte** de l'exercice clos le **30 juin 2021** s'élevant à **53 539 euros**:

✓ Au compte "**autres réserves**" **- 53 539,00 euros**

Par ailleurs, j'affecte :

✓ Le compte « **report à nouveau** » de **67 307,00 euros**
sur le compte « **autres réserves** »

✓ et décide de réduire la **réserve légale** à **1 000,00 euros,**

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 décembre 2021

Certifié conforme

Julien BESSE, Président

